MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
REPUBLIQUE DU BENIN

03 B P 2900 Cotonou -Bénin
Tél. + 2 2 9 01 21 30 10 87
01 21 30 04 10
Site Web : www.agriculture.gouv.bj

Agence Territoriale de Développement Agricole
OUEME-ATLANTIQUE-LITTORAL-MONO(ATDA-OALM)

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
---
01 BP 648 Cotonou Tél : 01.21.36.17.98/99 Fax : 01.21.36.17.96 Email : atda.pole7@gouv.bj

RESULTATS D'EVALUATION DES OFFRES RELATIVES A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS N°029/MAEP/ATDA-OALM/PRMP/S-PRMP DU 26/11/2025 POUR LE RECRUTEMENT DE PRESTATAIRES POUR ASSURER LE CONSEIL AGRICOLE AU PROFIT DES PISCICULTEURS ET DES AVICULTEURS (LOTS 1 ET 2) (ACCORD CADRE A CONTRATS SUBSEQUENTS SUR 03 ANNEES)

Au terme de l'évaluation des offres reçues dans le cadre de la Demande de Propositions **DP N°029/MAEP/ATDA-OALM/PRMP/S-PRMP du 26/11/2025** et relative au **Recrutement de prestataires pour assurer le Conseil agricole au profit des pisciculteurs et des aviculteurs (Lots 1 et 2) (Accord cadre à contrats subséquents sur 03 années)**, les résultats d'évaluation se présentent ainsi qu'il suit :

Lot 1 : Recrutement d'un prestataire (ONG) pour la mise en œuvre du Conseil Technique Spécialisé au profit des exploitations aquacoles en accord cadre à contrats subséquents sur trois années

1- Consultant attributaire

Néant

2- Résultats d'évaluation des propositions

Les offres de tous les candidats ont été écartées au terme de l'évaluation des offres techniques.

Lot 2 : Recrutement d'un prestataire (ONG) pour assurer le Conseil agricole aux aviculteurs (modernes et poulets de chair) en accord cadre à contrats subséquents sur trois années

1- Consultant attributaire

Néant

2- Résultats d'évaluation des propositions techniques

Le soumissionnaire BCD ONG a été le seul retenu au terme de l'évaluation des offres techniques.

3- Résultats d'évaluation des propositions financières

Le seul soumissionnaire en lice « **BCD ONG** » a fourni une lettre de soumission financière non conforme. Dans cette lettre, les noms et prénoms du soumissionnaire ne sont pas indiqués conformément au modèle de la lettre de soumission contenu dans la DP. Il y a aussi l'absence du groupe de mot « à titre de consultant ».

Il a mis au niveau du 4ème paragraphe, un contenu qui n'est pas conforme à celui du modèle de la DP. En effet, il est écrit dans l'offre « nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché et en général à respecter les dispositions… » au lieu de « **nous nous engageons à ne pas octroyer ni promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché et en générale à respecter les dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnel et tout autre acte similaire prévus.**».

Les résultats ont été entérinés par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics à travers son Procès-Verbal N°2126-05/DNCMP/DSIAS du 04 mai 2026.

Fait à Abomey-Calavi, le 12 mai 2026

Agence Territoriale de Développement Agricole OUEME-ATLANTIQUE-LITORAL-MONO La PRMP

Denise W. AFFOMASSE
Personne Responsable
des Marchés Publics